



Deuxième Commission d'Etude
Droit et procédure civile

Réunion à Oslo (Norvège), juin 1985

Conclusions

QUELLES REGLES JURIDIQUES DOIVENT ETRE APPLIQUEES AUX COUPLES NON MARIÉS VIVANT
ENSEMBLE, L'UN ENVERS L'AUTRE ET LE COUPLE ENVERS LEURS ENFANTS COMMUNS

1. Il n'apparaît pas souhaitable à la grande majorité des délégations représentées de régler l'union libre dans le droit de la famille comme une seconde forme de mariage.
2. Il est souhaitable que les concubins puissent régler contractuellement au moins leurs droits de propriété.
3. En aucun cas il ne faudrait favoriser en matière fiscale et sociale les concubins par rapport aux époux.
4. Les enfants ne devraient pas être défavorisés en raison du concubinage de leurs parents.